

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL LES MOLUNES

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29/02/2024 A 20H15

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire GRENARD Eliane, ARBEZ-CARME Elisabeth, VERNEREY Samuel Maires adjoints, MOYAT Alain, PILLARD Claudie, Conseillers municipaux délégués, GINDRE Nicolas, GROSSIORD Charline, HUMBERT David, LAHSINI Yanis, MALAQUIN Christophe, PEDROLETTI Marie-Claude.
Absents excusés :	BOUILLIER Isabelle qui donne procuration à GRENARD Eliane COLOT Benoît qui donne procuration à MOYAT Alain.
Absents :	DESMARIS Bénédicte, REGAD Bernard. VUILLERMOZ Sarah.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vendredi 23 février 2024, conformément aux articles L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le jeudi 29 février 2024 en session ordinaire à la salle des fêtes 3, rue du Crétet, en séance publique, sous la présidence de M. Raphaël PERRIN, Maire.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 15.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A la sollicitation d'un secrétaire de séance, M. Samuel VERNEREY se porte candidat. Le Conseil Municipal valide sa candidature à l'unanimité.

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15/02/2024

M. le Maire soumet à l'approbation des conseillers le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 février 2024. Aucune remarque n'est formulée, il est approuvé à l'unanimité.

Puis il présente l'ordre du jour :

- Travaux réhabilitation Mairie-Pôle des Services - Résultats appel d'offres
- SIDEK : Eclairage public
- Finances
- PNR : Demande de contribution volontaire
- Courriers divers
- Questions diverses

III. TRAVAUX REHABILITATION MAIRIE - PÔLE DES SERVICES - RESULTAT APPEL D'OFFRES

Délibération n° 2024/005

M. le Maire rappelle que suite à l'évaluation par le Cabinet ROUX de l'impact des désordres survenus sur le bâtiment en mai 2023, une re-consultation a été nécessaire pour plusieurs lots. La publication a été effectuée le 22/01/2024 avec une réception fixée au 14/02/2024.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 26/02/2024 pour analyser les offres reçues et a voté à l'unanimité les propositions suivantes :

LOT 02 : **Démolition/Gros oeuvre** à l'entreprise Félix BARONI - 39360 Chassal-Molinges pour un montant HT de 338 561.81€

LOT 04 : **Façades** à l'entreprise FERNANDEZ DORREGO - 01100 Arbent pour un montant HT de 88 180.00€

LOT 08 : **Doublage, Cloisons, Peinture** à l'entreprise PEINTURE COLOR POULAIN - 39170 Coteaux du Lizon pour un montant HT de 146 999.00€

LOT 10 : **Revêtement de sols souples** à l'entreprise BFC Revêtement - 25480 Ecole Valentin pour un montant HT de 13 486.50€

LOT 14 : **Ascenseur** à l'entreprise ORONA ACREM - 21850 Saint-Apollinaire pour un montant HT de 21 600.00€

De même, la CAO a voté à l'unanimité l'actualisation des offres selon l'indice BTP des lots suivants :

LOT 11 : **Chauffage, Ventilation** de l'entreprise PICARD - 39200 Saint Claude pour un montant HT de 186 682.85€

LOT 12 : **Electricité** de l'entreprise SCEB - 39200 Saint Claude pour un montant HT de 76 706.26€

LOT 13 : **Plomberie, Sanitaire** de l'entreprise PICARD - 39200 Saint-Claude pour un montant HT de 15 961.06€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide pour chacun des lots la décision de la Commission d'Appels d'Offres et mandate M. le Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

IV. SIDEC : ECLAIRAGE PUBLIC

Délibération n° 2024/006

M. le Maire rappelle que dans le cadre du projet d'extinction de l'éclairage public de 23h00 à 6h00, tranche horaire qui avait obtenu la majorité des voix lors du sondage réalisé sur l'application intramuros, M. Benoit COLOT a piloté une commission en charge de l'étude du dossier avec le SIDEC. Les 3 sujets devant être pris en considération sont présentés :

1. La pose d'horloges permettant de déterminer les horaires d'extinction pour un coût de **2 171,00 € HT**,
2. Les travaux nécessaires pour assurer un maintien de l'éclairage uniquement le long de la CD 436 pour des raisons de sécurité, d'un montant de **3 687,00 € HT**,
3. Le remplacement de 28 lanternes vétustes et très consommatrices pour un montant de **16 895,30 € HT**.

L'étude effectuée sur la base d'une extinction de 5 heures en continu démontre une réduction de consommation d'électricité de 38 %, qui peut être majorée avec le changement des lanternes vétustes.

Le montant de l'opération s'élève à 22 753,30 € HT, soit 27 303.96 € TTC auquel il faut ajouter les coûts de maîtrise d'œuvre, d'actualisation des prix et divers imprévus, soit une première estimation totale de **31 574,68 € TTC**. La participation du SIDEC est de 50 %, plafonnée à **15 000,00 € TTC**, ce qui représente un solde estimé à la charge de la collectivité de **16 574,68 € TTC**.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'acter les points 1 et 2 pour un montant de 5 858 € HT, valide le point 3 pour un montant de 16 895,30 € HT sous couvert des possibilités budgétaires en 2024 et accepte des ajustements dans la limite de 5 %.

En parallèle, il est soumis le sujet de points lumineux isolés dont un est considéré comme dangereux, de ce fait, il est proposé la dépose des points lumineux suivants :

- AQ 41 - Rue du repos qui sera repris lors de l'aménagement du futur lotissement,
- AZ - Les Loges d'Arbez qui ne dessert pas l'immeuble d'en face, l'entrée se situant en contrebas de la route.

Le point AQ 29 - Route de Genève, sera quant à lui raccordé dans le cadre des travaux de la 3ème tranche d'effacement des Champs de l'Eglise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide ces propositions pour lesquelles une information sera faite aux riverains.

V. FINANCES

Ce point n'étant l'objet d'aucune modification budgétaire, il est annulé.

VI. PNR : DEMANDE DE CONTRIBUTION VOLONTAIRE

Délibération n° 2024/007

M. le Maire informe l'assemblée que depuis la loi de finances 2019, les communes rurales situées au cœur d'un Parc National ou dans des zones Natura 2000 perçoivent une dotation dite "Biodiversité", et la loi de finances 2022 a renforcé cette dotation en attribuant une fraction complémentaire pour les communes de moins de 10 000 habitants classés en Parc Naturel Régional. En 2023, la fraction "PNR" a été largement revalorisée, la commune a perçu 11 676 € (4 184 € pour la fraction PNR et 7492 € pour la fraction Natura 2000).

Compte tenu de l'action du PNR pour protéger la biodiversité et les aménités rurales, et jusqu'à la mise en oeuvre de la nouvelle charte, Madame la Présidente propose, par son courrier en date du 13/02/2024, de retenir le principe d'une contribution volontaire au PNR du Haut-Jura à hauteur de 20 % de la fraction PNR, soit 837 €.

Dans un engagement de partenariat, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité par 8 voix "pour", 3 voix "contre" et 3 abstentions, accepte de participer à cette contribution en 2024 en sollicitant un accompagnement pour la conception du panneau Natura 2000 demandé dans le cadre des mesures compensatoires des travaux du Replan.

Néanmoins, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité par 11 voix, refuse la retenue systématique jusqu'à la mise en oeuvre de la nouvelle charte. Il accepte une reconduction annuelle sous réserve que le gestionnaire Natura 2000 du PNR soit force de proposition et pro actif pour des actions en faveur de la biodiversité sur le territoire.

VII. COURRIERS DIVERS

Néant

VIII. QUESTIONS DIVERSES

A) TRAVAUX COEUR VILLAGE

- Rue Désiré Dalloz : l'électricité devait être coupée ce jour pour réaliser des travaux dans la tranchée ouverte mais en raison de matériel défectueux, l'intervention est ajournée.
- Un dépannage a permis de rétablir partiellement l'éclairage public au centre du village.
- Réseaux Eau/Assainissement : M. Nicolas GINDRE déplore que les décisions prises en première réunion avec les architectes n'aient pas été respectées. En conséquence, il faut envisager un détournement des réseaux sur la Place Centrale dans un premier temps et ensuite sur la rue Carnot. Le SIE des Rousses demandent qu'une bande soit réservée pour les réseaux d'eau qui alimentent jusqu'au Chapy.
- Eaux pluviales : les Ets Goyard vont détourner la conduite d'eau pour la rendre accessible et la sécuriser. M. le Maire a sollicité la pose d'un poteau incendie qui assurera la couverture incendie du village avec débit et pression correspondants aux normes.
- Assainissement : le réseau en provenance du Lotissement Les Emeraude et la Rue des Ecoles sera détourné par la Place Centrale et la Rue Grévy.
- Ces reprises permettront de conserver une tranchée indépendante pour le réseau de chaleur.
- Ces travaux doivent être effectués rapidement afin de permettre les travaux de désamiantage programmés sur l'immeuble ex-cabinet médical.
- Côté usine Dalloz : la reprise du mur le long du parking aérien devenu communal, la reprise des escaliers pour accéder à la cour du presbytère ainsi que la reprise d'une chape inclinée sur la dalle du parking seront achevées en mai 2024.
- Ensuite la commune interviendra pour réaliser l'étanchéité et l'enrobé.

B) MESURES COMPENSATOIRES LE REPLAN

M. le Maire fait part des mesures compensatoires fixées à échéance au printemps 2024 et réalisées à ce jour :

- Re-végétalisation du site,
- Pose d'une deuxième barrière.

Il reste à remettre en pâture le terrain à côté de la piste de ski à roulettes.

Les autres terrains proposés sont en cours d'élagage.

C) COMMISSION NORDIQUE

Suite aux discussions lors de la dernière séance du Conseil Municipal du 15 courant, M. Samuel VERNEREY, adjoint et délégué à la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, a proposé de se mettre en relation avec les élus responsables du tourisme et du nordique pour évoquer la création d'une commission nordique au sein de la CCHJSC.

Il donne lecture des échanges qu'il a obtenus avec M. Claude MERCIER, Vice-Président en charge du tourisme.

M. le Maire rappelle que les communes de La Pesse, Les Moussières et Lajoux ont développé des commissions pour gérer les téléskis, à savoir le ski alpin.

Dans le cadre des enquêtes publiques du PLUI, il est important de définir les propriétaires réfractaires au passage des pistes de ski de fond. Il faudra également transmettre le maximum d'informations aux étudiants qui doivent intervenir afin de progresser sur le sujet.

M. le Maire suggère qu'un groupe de 3 ou 4 personnes se réunisse pour écrire les doléances.

D) SITE INTERNET

M. Yanis LAHSINI et Mme Charline GROSSIORD sont mandatés pour travailler sur un nouveau site internet et présenter des devis et subventions possibles.

E) SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX HAUT-JURA SUD

Mme Eliane GRENARD, déléguée au SIE Haut-Jura Sud, présente le Programme "Horizon", projet développé entre le CPIE et le Syndicat des Eaux visant à mobiliser et impliquer les habitants à récupérer les eaux de pluie.

Des actions de sensibilisation pour la préservation de l'eau ont été menées sous forme d'animations, de balades, d'ateliers participatifs. Lors de cette opération, 20 cuves de 1000 l ont été attribuées à des foyers volontaires tirés au sort, au prix attractif de 50 €/cuve, les familles, en échange, devront suivre et quantifier l'eau économisée.

F) DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)

M. le Maire rappelle qu'il est nécessaire de répertorier toutes les zones et points d'eau permettant d'assurer en permanence l'alimentation en eau des moyens de lutte contre les incendies.




G) BOULANGERIE

M. le Maire fait un point sur la reprise en cours du fonds de commerce de la boulangerie.

Il désigne les éléments d'actifs de la commune lors de l'installation de M. Thomas VIDOT :

- L'enseigne lumineuse, les mange-debout et le robot à café pour un montant de 2 035,50 € TTC.

Pour rappel, la commune avait cédé l'immeuble au Foyer Jurassien (aujourd'hui La Maison Pour Tous) afin qu'il porte un projet de reconstruction avec l'installation d'un commerce boulangerie et le Foyer Jurassien en charge des appartements s'engageait à réserver un logement locatif pour les besoins du commerce.

Séance levée à 23 h 05	Le secrétaire de séance,	Le Maire,
Affiché le 09/04/2024	 Samuel VERNEREY	  Raphaël PERRIN